

Département du Cher  
Canton de VIERZON 2

Arrondissement de VIERZON

Commune de Nohant-en-Graçay

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Date de Convocation :

10 avril 2026

Date d'affichage :

10 avril 2026

Publication :

27 avril 2026

L'an deux mil vingt-six

le 24 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de NOHANT-EN-GRACAY dûment convoqué, s'est réuni en session

ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de

**Mr PERROCHON Serge**, Maire.

**Étaient présents:** M. PERROCHON Serge - M. ROUX Didier-  
Mme BOUQUET Isabelle -M. GIRAULT Dominique-  
M. CHANTELAT Jérôme- Mme DRAPT Anne- M. OLESZEK  
Franck - Mme BRUNET Flora - Mme ALLOUCHE Laura-Mme  
MEILLIER Cassandra.

Monsieur SUCHAT Christophe a donné pouvoir à Monsieur  
PERROCHON Serge.

**Secrétaire :** Madame DRAPT Anne

Délibération 2026-19

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide la réduction  
des impôts locaux visant à alléger le fardeau fiscal des citoyens  
et à améliorer leur pouvoir d'achat, en particulier dans un  
contexte économique difficile

En réduisant les taux d'imposition, la commune veut stimuler  
son attractivité pour accueillir de nouveaux habitants, ainsi que  
le développement économique local.

Vu le code général des collectivités locales,

Vu les articles 1636 sexies et 1639A du Code Général des impôts,

Vu le budget primitif 2025,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de baisser les  
taux d'imposition des taxes directes locales suivantes :

· Taxe foncière (bâti)	33,35 %
· Taxe foncière (non bâti)	18,77 %
· Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14,36 %

Après en avoir délibéré,

.../...

► **DÉCIDE** de baisser les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) 33,35 %
- Taxe foncière (non bâti) 18,77 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 14,36 %

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2026-20

**SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2026**

Monsieur le Maire propose les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2026</b>
	<b>Euros</b>
C.C.A.S de NOHANT-EN-GRACAY	1 000
Foyer Rural de NOHANT	80
Marcheurs et Randonneurs de Villiers	50
Ass. « Espace Zulma Carraud »	50
Billard Club de Lenay	50
Comité de lutte contre le Cancer de BOURGES	50
EHPAD DE MEHUN-SUR-YEVRE	150
GRACAY GENOUILLY Sports	100
Entente pongiste Graçay Genouilly	70
Club des Modélistes de Graçay	50
Ass « Gym et Rythm »	50
HUMENSIA	250
TGV Grand Centre	50
JUDO CLUB de GRACAY	50
ADMR de Mehun-sur-Yèvre	80
BADGRACAYAIS	50
Villes et Villages fleuris	50
Groupe Lumière	100
Association le Livre à deux mains Graçay	50
Amicale des Sapeurs Pompiers	50
Activités loisirs pour mon école	150
Amicale des résidents de l'EHPAD de GRACAY	80
Amicale des Donneurs de Sang de GRACAY	50
MFR du LOCHOIS	70
Subventions à attribuer	720

.../...

Les subventions ne seront versées qu'après présentation du bilan financier annuel et le numéro SIRET de l'association sera exigé.

### PARTICIPATIONS 2026

Association des clochers tors 29,30 euros  
Fondation du Patrimoine 100,00 euros  
Association Régionale du Fleurissement  
43,00 euros  
C.A.U.E. 50,00 euros  
Association des Maires 107,00 euros  
Tourisme et Territoires du Cher 25,00 euros  
Voté à l'unanimité.

Délibération 2026-21

### AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal

Après avoir approuvé le compte financier unique 2025,  
-Le conseil Municipal décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice	+125 731,02
B. Résultats antérieurs reportés	+ 345 737,38
C. Résultat à affecter	+ 471 468,40
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 111 729,06
E. Solde des restes à réaliser	- 39 300,00
Besoin de financement	
<b>AFFECTATION</b>	
Affectation en réserves 1068	
Report en fonctionnement R 002	+ 471 468,40

Voté à l'unanimité.

Délibération 2026-22

### BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal, après examen article par article, adopte le Budget Primitif 2026 présenté par Monsieur le Maire.

Le Budget s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :  
**781 136,40 Euros en section de fonctionnement**

et de

**425 100,00 Euros en section d'Investissement.**

Voté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire

  
S. PERROCHON



La Secrétaire,

  
A. DRAPT